

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 3 JUILLET 2023
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2023-86

OBJET : Participation financière de ParisEstMarne&Bois aux communes membres dans le cadre d'un spectacle portant sur les thèmes de l'égalité femmes/hommes et / ou des violences faites aux femmes sur la saison artistique 2023/2024

Membres en exercice	90
Présents titulaires	63
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	19
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Gilles CARREZ, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Céline MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Jean-Philippe BEGAT représenté par Michel OUDINET, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Céline VERCELLONI, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Agnès CARPENTIER représentée par Germain ROESCH, Emmanuel CHAMPETIER représenté par Sylvie CHARDIN, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Monique FACCHINI représentée par Dorine FUMEE, Téo FAURE représenté par Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Brigitte GAUVAIN représentée par Eric BENSOUSSAN, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Pierre LEBEAU représenté par Céline MARTIN, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Julien WEIL, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVE, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Aurore THIROUX représentée par Tatiana SAUSSEREAU,

Absents :

Caroline ADOMO, Rodolphe CAMBRESY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Florence CROCHETON-BOYER, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Gilles HAGEGE, Nassim LACHELACHE.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

OBJET : Participation financière de ParisEstMarne&Bois aux communes membres dans le cadre d'un spectacle portant sur les thèmes de l'égalité femmes/hommes et / ou des violences faites aux femmes sur la saison artistique 2023/2024

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DC2023-30 du conseil de territoire du 18 avril 2023 de ParisEstMarne&Bois approuvant à l'unanimité le plan territorial égalité femmes/hommes 2023-2026 ;

VU le budget de l'exercice 2023 ;

VU la proposition de ParisEstMarne&Bois de participation financière aux communes membres dans le cadre d'un spectacle portant sur les thèmes de l'égalité femmes/hommes et / ou des violences faites aux femmes sur la saison artistique 2023/2024 ;

CONSIDERANT que en contrepartie, les communes membres s'engagent à communiquer sur la participation financière du Territoire sur la programmation du spectacle en apposant sur les affiches ou autres outils de communication du spectacle la mention « *soutenu financièrement par ParisEstMarne&Bois* » ;

CONSIDERANT que cette participation financière de 1 000 € serait versée aux communes membres qui se chargeraient en amont de la demande au Territoire et choisiraient le spectacle ad hoc ;

CONSIDERANT qu'en contrepartie du versement de cette participation financière, le Territoire demanderait à ce que la mention « *soutenu financièrement par ParisEstMarne&Bois* », soit apposée sur les affiches ou autres outils de communication du spectacle ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville en date du 26 juin 2023,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'une Participation financière de ParisEstMarne&Bois aux communes membres, dans le cadre d'un spectacle portant sur les thèmes de l'égalité femmes/hommes et / ou des violences faites aux femmes, sur la saison artistique 2023/2024.

ARTICLE 2 :

FIXE le montant de cette participation financière à 1 000 € par commune membre, limitée à un spectacle pour la saison artistique 2023/2024.

ARTICLE 3 :

DEMANDE qu'en contre partie du versement de cette participation financière, la mention « *soutenu financièrement par ParisEstMarne&Bois* », soit apposée sur les affiches ou autres outils de communication du spectacle.

ARTICLE 4 :

PRECISE que la dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2023 ou à inscrire au budget 2024.

ARTICLE 5 :

AUTORISER le Président à signer tout document y afférent.

ARTICLE 6 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "O. Capitanio".

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 5/07/2023
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20230705-DC2023-86-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023